



LE TELEGRAMME DU CEPLIS

Conseil Européen des Professions libérales
Coudenberg 70

B-1000 Bruxelles

Tel : +32.2.511.44.39 - Fax : +32.2.51.01.24

E-mail: ceplis@scarlet.be

www.ceplis.org

Date: 30/03/10

Pages: 6

N°07/10

Ce numéro contient:

- “L'évaluation de la Directive relative à la reconnaissance des Qualifications Professionnelles»
- “Implementing Cards for the recognition of Professional Qualifications – A multi stakeholders approach”, premier séminaire à Paris 18/03/2010
- Nouvelles de nos membres
- Conférences et évènements à venir

“L'évaluation de la Directive relative à la reconnaissance des Qualification Professionnelles”

Comme vous le savez, le CEPLIS a participé le 17 mars à une conférence organisée par la Commission Européenne sur “l'évaluation de la Directive relative à la reconnaissance des Qualifications Professionnelles”. Cette réunion était le point de départ du processus d'évaluation de cette Directive dans le contexte de son éventuelle révision en 2012. L'objectif était de permettre à la Commission Européenne de recevoir un feedback des associations européennes représentant les professions concernées par la Directive 2005/36/EC sur base d'un questionnaire (cf. notre message du 16/03/2010). La réunion était présidée par M. Tiedje, Chef d'Unité Qualifications Professionnelles au sein de la DG MARKT et le panel était composé de juristes travaillant au sein de son Unité : **Mme Siaterli, Mme Baeyens, M. Mogyoro et M. Wiedmann** .

L'évènement a débuté par deux courtes présentations. La première portait sur les aspects théoriques du processus d'évaluation de la législation de l'UE (présentée par M. Stengg, Chef d'Unité « Better Regulation Cycle: impact assessment and evaluation » au sein de la Commission).

La seconde, donnée par Mme Siaterli, visait à donner une vue globale de l'Etat des lieux du processus de mise en œuvre de la Directive Qualifications Professionnelles. Selon la juriste de la Commission, la procédure de transposition est

terminée pour tous les Etats Membres excepté l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg et la Grèce. Mme Siaterli a également informé les participants qu'une version mise à jour du tableau de bord relatif au processus d'implémentation de la Directive (pour la dernière version du tableau de bord cf. le Télégramme du CEPLIS 22/09) devrait être publiée au début du mois d'avril.

A la suite de ces deux interventions, une session « question-réponse » entre les associations professionnelles et le panel a donné aux participants la chance d'expliquer leurs opinions sur un nombre de questions spécifiques liées à la Directive.

Les questions étaient divisées en 3 parties : « La mobilité des professionnels en pratique », « Les nouveaux développements », et « Le rôle des organisations professionnelles ».

Concernant **la mobilité des professionnels**, plusieurs associations professionnelles ont mis l'accent sur des questions telles que : la connaissance de la langue ; les problèmes rencontrés par les travailleurs provenant d'un Etat Membre où leur profession n'est pas réglementée et se déplaçant vers un autre Etat Membre où la même profession est réglementée ; la protection des consommateurs/patients.

Répondant à certaines de ces questions, les panelistes ont souligné notamment le fait que la réglementation des professions est une prérogative des Etats Membres (principe de subsidiarité). Dans cette optique, la Commission ne peut pas forcer un gouvernement de réglementer une profession spécifique. **En ce qui concerne les exigences de la langue, M. Mogyoro a mis en exergue la jurisprudence de la Cour Européenne de Justice selon laquelle la langue ne peut pas faire partie d'une procédure de reconnaissance.**

Au sujet **des nouveaux développements**, il y avait une série de questions relatives aux professions sectorielles, à l'éducation, au marché du travail et aux nouvelles technologies. La plupart des participants ont surtout fait valoir le besoin de prendre en considération la Formation Professionnelle Continue (plus connue sous l'acronyme CPD en anglais) dans le cadre d'une réforme de la Directive. Certains d'entre eux ont aussi insisté sur l'importance d'évaluer la formation professionnelle non pas seulement en termes de durée mais aussi en termes de compétences. Dans cette perspective, ils mirent l'accent sur le manque de données disponibles relatives aux qualifications et le besoin urgent de mettre à jour les qualifications minimums requises à l'égard des sept professions sectorielles qui bénéficient de la reconnaissance directe. En ce qui concerne l'accès au marché du travail, ils ont exprimé leurs inquiétudes à l'égard du processus de déréglementation qui affecte actuellement à la fois les professionnels et les consommateurs, et ont soutenu un type de réglementation plus intelligent et approprié.

M. Tiedje a réagi à ces déclarations en soulignant le fait que le CPD est une autre question directement liée à la souveraineté des Etats Membres. Selon lui, afin d'arriver à une meilleure harmonisation du CPD entre les Etats de l'UE, chaque profession devrait déterminer au niveau européen ce que leur CPD devrait être.



Mr. Tiedje

Le dernier sujet: **le rôle des associations professionnelles dans la Directive**, a soulevé plusieurs questions relatives aux Plateformes Communes et aux Cartes Professionnelles. Concernant ces dernières, certaines organisations professionnelles ont relevé la difficulté à la fois d'impliquer des autorités de régulation dans le processus et de recueillir toutes les informations nécessaires. Dans ce sens, l'accent fût mis sur la question de la protection des données.

A propos des plateformes communes, les participants ont signalé l'utilité potentielle de cet outil mais d'un autre côté la difficulté de les mettre sur pied. Ils ont donc demandé des clarifications à la Commission et que celle-ci simplifie la procédure.

Réagissant à ces questions, M. Tiedje a souligné combien les Etats Membres sont réticents à la mise en place de Plateformes communes. En effet, selon lui, les pays de l'UE perçoivent cet instrument comme un facteur de déréglementation et dans cette perspective comme une menace envers leurs prérogatives. Au sujet des Cartes Professionnelles, il souligna l'importance de la simplicité dans le processus de mise en place de cet outil.

En guise de conclusion, M. Tiedje a informé les participants que le processus d'évaluation de la Directive durera au moins deux ans. Une réunion semblable sera organisée avec les coordinateurs nationaux le 18/03. Après quoi un questionnaire sera envoyé aux représentants de professions sectorielles et de certaines professions concernées par le système général. Une consultation publique (encore à définir) consacrée aux citoyens sera aussi lancée. Plus tard, une conférence rassemblant les associations professionnelles pourrait avoir lieu soit en automne ou au commencement de l'année prochaine.

M. Tiedje a invité également toutes les associations professionnelles à envoyer leurs contributions écrites à l'Unité Qualifications Professionnelles de la DG MARKT.

“Implementing cards for the recognition of European Professionals Qualifications – A multi-stakeholders approach” : Premier séminaire national à Paris 18/03/2010

Comme vous le savez, le CEPLIS, en collaboration avec le Conseil des cadres européens (EUROCADRES), est impliqué dans un nouveau projet visant à identifier la possibilité de développer une Carte Professionnelle Européenne afin d'accroître la mobilité des professionnels et de favoriser la reconnaissance de leurs qualifications. Le projet en question est divisé en quatre séminaires nationaux (France, Espagne, Croatie et Belgique) et sera conclu par une conférence européenne et la publication d'un rapport.

Le 18 mars, le premier séminaire national s'est déroulé dans les locaux de la « Confédération Générale du Travail » (CGT), à Paris. Le CEPLIS et EUROCADRES étaient représentés par : **M. Christer Forslund**, Vice-président of EUROCADRES ; **M. Michel Patard**, Vice-président d'EUROCADRES ; **Mme. Slavica Uzelac**, Project

Manager – EUROCADRES ; **M. Geoffrey Usé**, Policy Officer – CEPLIS ; **M. Romain Lyphout**, Expert Indépendant – Institut de Recherche de Leeds sur les Professions Libérales (Université de Louvain).

Les autres membres présents étaient : **Mme. Patricia Blancard et M. Laurent Mahieu**, Union Confédérale des Ingénieurs et Cadres (CFDT Cadres) ; **M. Eric Blervacque**, Union des Syndicats autonomes (UNSA) ; **M. Jean-François Combe et M. Pierre Compte**, Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) ; **M. François Blanchecotte et Mme. Anne Jusot-Berthier**, Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) ; **Mme. Dominique Gianotti**, Syndicat national des enseignants du second degré (SNES FSU) ; **M. Damien Grison**, Fédération Européenne des Ostéopathes (EFO) ; **Mme Sylviane Lejeune and M. William Lis**, Union Générales des Ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT CGT) ; **Dr. Jean-Pierre Molgatini**, Confédération des Biologistes Européens (CEB).

Le séminaire était divisé en deux parties. Le premier panel était dédié à la présentation de nouveaux projets, la législation européenne actuelle sur la reconnaissance des qualifications professionnelles (Directive 2005/36/EC), les anciens projets de Cartes Européennes Professionnelles (ENG Card, Hpro Card, Skills and Competences, ...) et l'explication de ce type de projet.

Le second panel était organisé comme une discussion entre les parties prenantes. Plusieurs questions à propos du projet et des objectifs furent relevées par les participants. Elles peuvent être séparées en deux différentes catégories :

- Comment mettre en œuvre une telle carte ?

La première priorité est que la Carte Professionnelle Européenne doit bénéficier aux professionnels. Elle ne doit pas constituer un obstacle à la mobilité des travailleurs. Dès lors, le processus se doit d'être aussi simple que possible. Sur ce point, il a été établi qu'une carte professionnelle commune à toutes les professions n'est pas envisageable. Chaque profession doit avoir sa propre carte en tenant compte de ses spécificités. Les parties prenantes ont aussi mis en avant l'importance d'un Cadre Européen de Certification (CEC) comme base pour la reconnaissance des qualifications professionnelles et pour augmenter la mobilité des travailleurs. Finalement, le processus de mise en œuvre doit impliquer tous les acteurs concernés par la création d'une Carte Professionnelle Européenne : employés, employeurs, organes de régulation, syndicats, autorités compétentes, universités,...

- Attentes

Les participants semblaient orientés vers une approche pas à pas. Ils avaient le sentiment que la Commission Européenne devrait faire preuve de prudence vu la complexité des diverses questions présentes dans la réalisation d'un tel projet. Néanmoins, plusieurs d'entre eux pensaient que la Carte Professionnelle Européenne peut constituer un outil très utile pour augmenter la mobilité des professionnels en Europe et reconnaître les qualifications professionnelles dans tous les États Membres. La carte doit favoriser l'harmonisation du Marché Intérieur et contribuer à son développement. De plus, la mise en œuvre d'une telle carte doit aussi être source de plus de sécurité et de protection pour les travailleurs au niveau Communautaire.

Comme vous pouvez le voir, de nombreuses questions ont été posées par les participants Français durant ce premier séminaire national à Paris. Mais le projet n'en est qu'à ses débuts et trois autres séminaires sont à venir (Espagne, Croatie et Belgique). D'autres points de vue émanant d'autres pays Européens renforceront alors nos connaissances sur cette question spécifique d'une Carte Professionnelle Européenne.

Le prochain séminaire national aura lieu le **7 avril à Madrid en Espagne**. Un représentant du CEPLIS y sera présent afin de faire part des développements de ce séminaire dans les prochaines éditions du Télégramme.

Nouvelles de nos membres

Élection du Présidium de « L'Union Nationale des Professions Libérales » (UNAPL)

Le 5 février dernier, « **L'Union Nationale des Professions Libérales** » (UNAPL), un de nos membres actifs du secteur interprofessionnel, a élu son nouveau président **M. David Gordon-Krief**.



M. David Gordon-Krief

M. Gordon-Krief détient un Master en Droit Privé de l'Université de Paris X et est actuellement avocat et partenaire au sein de l'entreprise juridique SBKG & Associés. Il est aussi membre de diverses organisations actives dans la représentation d'intérêts des Professions Libérales au niveau national comme la Commission Nationale de Concertation des Professions Libérales. Le nouveau président, qui a occupé la place de vice-président de l'UNAPL durant ces trois dernières années, succède à M. Alain Vaconsin pour un mandat non renouvelable de trois ans.

Le 25 février, la composition du nouveau Bureau de l'UNAPL était communiquée. Le nouveau Bureau reflète la diversité qui existe au sein des professions libérales en France ainsi que la grandissante parité hommes/femmes.

Les principaux objectifs du nouveau Bureau sont la reconnaissance des Professions Libérales comme un partenaire primordial dans le dialogue social français, l'application d'un régime de taxation acceptable vis-à-vis des professionnels et la modernisation de leurs pratiques.

Président	M. David Gordon-Krief	Fédération Nationales des Unions des Jeunes avocats
Secrétaires Généraux	M. Gérard Goupil	Confédération Nationale des Syndicats Dentaires
	Mme Chantal Tisserand	Fédération Nationale des Syndicats d'Agents généraux d'Assurances
Députés Vice-présidents	M. Olivier Aynaud	Vice-président délégué aux professions de la santé, Confédération des Syndicats Médicaux Français
	M. Jean-Pierre Ferrandes	Vice-président délégué aux

		professions du droit, Syndicat National des Notaires
	M. Etienne Lampert	Vice-président délégué aux professions techniques et du cadre de vie, Institut Français des Experts-Comptables
Président Député de l'ONIFF	M. Bernard Delran	UNAPL Languedoc-Roussillon, en charge de l'animation des régions
Trésorier	M. Christian Guichardon	Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs
Trésorier Assistant	M. Philippe Tisserand	Fédération Nationale des Infirmiers
Vice-présidents	M. François Blanchecotte	Syndicat des Biologistes
	M. Jean-Pierre Brenas	Union des Jeunes Chirugiens-Dentistes Union Dentaire
	M. Bernard Capdeville	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France
	Mme Marie-Françoise Gondard-Argenti	Confédération Nationale des Syndicats Dentaires
	M. Michel Giordano	Experts-Comptables de France
	M. Pierre Lafont	Avocats Conseils d'Entreprises
	Mme Dominique Riquier-Sauvage	Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes
Membres	M. Michel Chassang	Confédération des Syndicats Médicaux Français
	M. Stephane Fantuz	Président du FIF-PL, Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers
	M. Serge Garrigou	Union Nationale des Géomètres Experts
	M. Lucien Gleyzes	UNAPL Midi-Pyrénées
	M. Jean-Jacques Magnies	Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes-Rééducateurs
Secrétaire du Conseil National	Mme Anne Jusot-Berthier and M. Bernard Charles	
Invités Permanents	Mme. Régine Colas	Présidente de la Conférence des ARAPL
	M. Jacques Reignault	Membre du CESE et du CEPLIS

Conférences et événements à venir

- Conférence *"Policy Dialogue on Investing in Europe's Health Workforce of tomorrow: Scope for Innovation and Collaboration"* organisé par l'Observatoire Européen des Systèmes et des Politiques de Santé à Louvain, Belgique durant la semaine du 26-30 April
Pour plus d'informations référez-vous à:
www.euro.who.int/observatory